

Département VOSGES  
Arrondissement EPINAL  
Canton EPINAL 1

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de ARCHES

*En exercice :* 17  
*Présents :* 11  
*Votants :* 15

Date de convocation :  
**22/06/2023**

### **Délibération N°2023-39**

Objet :

### **CONVENTION**

### **Répartition frais de transport centre aéré 2023**

Pour extrait certifié conforme,  
Délibération exécutoire le  
Transmis à la Préfecture des  
Vosges le

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint  
Mmes et Mrs GEROME Nadine, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, , BARGEOT Fabrice, VALENTIN Angélique Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. LECOANET Martial à M. RACINE Jean, M. GEORGES Matthieu à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, Mme CASCALES Anne à Mme DIEUDONNE Claude.

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, BONATO Astrid.

Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie est élue Secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire rappelle l'organisation du centre aéré en 2023 par l'association « Francas des Vosges » d'Epinal qui se déroulera à Arches du 10 au 28 juillet 2023.*

*Pour minimiser les frais de transport, Monsieur le Maire propose d'harmoniser le circuit de ramassage sur les Communes d'Arches, Archettes, Eloyes, Jarménil et Pouxoux.*

*Il précise que le financement de ce ramassage sera réglé en totalité par la Ville d'Arches qui se chargera d'établir la participation financière qui se fera au prorata du nombre d'enfants par Commune utilisant ce transport.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –**

*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la mise en place d'un service de ramassage des enfants qui fréquentent le Centre aéré organisé du 10 au 28 juillet 2023 par l'association « Francas des Vosges ».

**DIT** que le financement de ce ramassage sera à la charge des Communes d'Arches, Archettes, Eloyes, Jarménil et Pouxoux.

**DIT** que la Ville d'Arches réglera la totalité des factures de transport et déterminera ensuite la participation financière qui se fera au prorata du nombre d'enfants de chaque Commune utilisant ce transport.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les Communes concernées.

Le Maire,  
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN  
2023.06.30 11:12:29 +0200  
Ref:20230630\_110402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire